

## **Décision portant composition du bureau de vote des élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil de l'Institut du Travail de l'université de Bordeaux**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts du collège DSPEG de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts de l'Institut du Travail ;*

*Vu la décision modifiée portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil de l'institut du travail de l'université de Bordeaux du 9 octobre 2025 ;*

*Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection des représentants des usagers au sein du conseil du l'Institut du Travail de l'université de Bordeaux du 28 novembre 2025 ;*

Considérant les candidatures déposées ;

### **Le président de l'université de Bordeaux**

**DECIDE**

#### **Article 1. Membres du bureau de vote**

Dans le cadre du scrutin du 10 décembre 2025 organisé en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil de l'institut du Travail de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote sont :

<b>Bureau de vote</b>	<b>Composition du bureau de vote</b>
<i>Salle C-208 Salle des enseignants Institut du Travail Campus Montesquieu 16 avenue Léon Duguit 33608 Pessac Cedex</i>	<b>Présidente</b> : Audrey Lartigalot  <b>Assesseurs</b> : Valérie Cavillan Sabrina Olasagasti

**Article 2. Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans tous les bureaux listés ci-dessus et publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 5 décembre 2025

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation  
Julien ROPIQUET  
Directeur des affaires juridiques

